

**Procès-verbal / Compte-Rendu
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
13 décembre 2021 - à 20h00
à la salle du conseil municipal**

Séance n° 07

Le Maire certifie que :

- La convocation a été faite le 09 décembre 2021 et affichée le 09 décembre 2021
- Le compte-rendu est affiché le 16 décembre 2021
- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRANGES NARBOZ s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Raphaël CHARMIER.

En présence des conseillers :

Mesdames et Messieurs CHARMIER Raphaël, LAITHIER Gérard, VUILLEMIN Sophie, MINARY Claude, MAIRE Gérard, DENERVAUD Laurent, VACCA Fernand, CHEVENEMENT Isabelle, ROUSSET Christophe, MOUREAUX Arlette, VOUILLOT Nelly, HENRIET Marielle, JAVAUX Augustin.

Absentes excusées : Mme BERTIN-MOUROT Chantal et Mme MARGUET Cindy.

Pouvoirs : Mme BERTIN-MOUROT Chantal donne pouvoir à M. CHARMIER Raphael
Mme MARGUET Cindy donne pouvoir à Mme MOUREAUX Arlette

Secrétaire de séance : CHEVENEMENT Isabelle est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Compte rendu du 3 novembre 2021
- 1. Acquisition d'un minibus,
- 2. Décision Modificative Budgétaire n°1 – Budget Bois
- 3. Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal,
- 4. Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme CHEVENEMENT Isabelle secrétaire de séance.

♦ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 3 novembre 2021 à l'unanimité.

Séance n°07 – Affaire n°01

DL 210701

Présents : 13 Abstention : 0

Pouvoirs : 2 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

OBJET : Acquisition d'un minibus

Le Maire expose au Conseil Municipal les propositions de l'entreprise NS AUTO pour ce qui concerne l'acquisition d'un minibus pour les transports scolaires (Granges-Dessus/ Ecole), relevant de la compétence communale.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la passation d'un marché avec la Société NS AUTO pour l'acquisition d'un minibus pour un montant de 18 750 € HT soit 22 500 € TTC auquel s'ajoute l'établissement de la carte grise pour un montant de 298,76 €, soit un montant total de 22 798,76 € TTC ;
- Autorise le Maire à signer le devis et passer commande.

Séance n°07 – Affaire n°02

DL 210702

Présents : 13 Abstention : 0

Pouvoirs : 2 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

OBJET : Décision modificative Budgétaire n°1 - Budget Bois

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir régler la facture ONF d'un montant de 7 297.00 € HT soit 8 756.40 € TTC il y a lieu de réaliser une décision modificative budgétaire.

Les recettes de fonctionnement étant supérieures à ce qu'il a été prévu au budget, il est possible d'augmenter les dépenses de fonctionnement comme suit :

Section	Dép/ Rec	Intitulé	Chap/ art	Prévu 2021	Opération s/ crédits inscrits au BP 2021 Objet de la présente DM	Inscription BP 2021 compte tenu de la DM	
				(a)€	+ - + ou -€	(a) + (b)	
Fonct.	Dep.	Entretien bois et forêt	61523/011	7 000 €	+	15 000 €	22 000 €
Fonct.	Rec.	Coupes de bois	7022/70	83 000 €	+	15 000 €	98 000 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette décision modificative budgétaire,
- Charge le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Point 3 - Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**D 37/2021**

Décision d'intention d'aliéner

Le Maire par délégation du Conseil Municipal du 11/06/2020 décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant les biens cadastrés :

B 729 sise « Le Cimetière » d'une contenance de 843 m²

B 728 sise « Le Cimetière » d'une contenance de 15 m²

D38/2021

Décision d'intention d'aliéner

Le Maire par délégation du Conseil Municipal du 11/06/2020 décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant le bien cadastré :

A 61 sise « 16 rue des Pesettes » d'une contenance de 588 m².

D39/2021

Dans le cadre de l'aménagement de l'arrêt de bus, un marché a été conclu avec l'entreprise COLAS France, pour un montant de 10 378 € HT soit 12 453.60 € TTC.

D40/2021

Décision d'intention d'aliéner

Le Maire par délégation du Conseil Municipal du 11/06/2020 décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant les biens cadastrés :

AC 38 sise « 1 A rue du Chalet » Clos aux Veaux - d'une contenance de 1123 m² - Lots 20-51 et 75

AC 192 sise « 1 A rue du Chalet » Clos aux Veaux - d'une contenance de 2736 m²

AC 194 sise « 1 A rue du Chalet » Clos aux Veaux - d'une contenance de 1169 m²

D41/2021

Dans le cadre de l'étude géotechnique des parcelles : AB 144 et AB 214 avec aspect hydrologique (pour la parcelle AB 214).

Un marché est conclu avec la Société B3G2, pour un montant de 3 800 € HT soit 4 560 € TTC.

Point 4 - Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Raphaël CHARMIER



La Secrétaire de séance,
Isabelle CHEVENEMENT

